



XIIIème Législature

Question écrite n°59 859 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Ecologie, Energie, Développement durable et Mer

Rubrique : Eau

Analyse : Assainissement, mise aux normes, financement

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 6 octobre 2009) :

M. Michel Ménard alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les difficultés financières rencontrées par les petites communes (notamment en milieu rural) contraintes de moderniser, construire ou reconstruire leurs installations d'assainissement collectif, en raison du désengagement financier des Agences de l'Eau. S'y ajoute par ailleurs, sur le département de Loire-Atlantique, une baisse des taux de DGE appliqués à ce type d'opération. Ainsi, certaines communes qui avaient engagé avec volontarisme des projets d'assainissement collectif se trouvent aujourd'hui confrontées à une baisse des financements d'Etat de près de 50%. Les finances communales sont largement mises à mal et des projets d'extension, d'amélioration ou de mise aux normes des installations collectives sont revus à la baisse voire reportés sine die. Dans certains cas également, un surcoût important est répercuté sur le consommateur. A l'heure où les mesures issues du Grenelle de l'Environnement viennent en discussion devant les parlementaires et alors que la prise de conscience de l'urgence écologique s'avère désormais unanime, une telle situation ne peut perdurer. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de soutenir et accompagner les communes dans leurs efforts de mise en conformité (nouvelles normes environnementales européennes), d'extension et d'amélioration de leurs installations d'assainissement.